



UNHCR

United Nations High Commissioner for Refugees
Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

DATE :08/04/2024

DEMANDE DE COTATION : N° HCR/MRT/AAO/RFQ/015/2024

**POUR LA PRODUCTION DE 03 VIDEOS POUR LE COMPTE DU HCR
MAURITANIE**

LA COTATION DOIT ETRE RECUE AU PLUS TARD LE :19/04/2023 - 12 :30 hrs

INTRODUCTION AU UNHCR

Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a été créé le 14 décembre 1950 par l'Assemblée générale des Nations Unies. L'agence a pour mandat de diriger et de coordonner l'action internationale pour protéger les réfugiés et résoudre les problèmes des réfugiés dans le monde. Son but principal est de sauvegarder les droits et le bien-être des réfugiés. Il a aussi pour mandat d'aider les personnes apatrides.

1. Exigences :

Dans le cadre de son assistance humanitaire aux réfugiés, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR) invite les prestataires qualifiés à soumettre leurs meilleures offres pour la production de de trois (03) vidéos mettant en avant ses actions humanitaires et celles de ses partenaires, ainsi que pour recueillir des témoignages illustrant les réussites et les défis des projets en cours d'exécution dans la région de Hodh Chargui.

Les exigences et les spécifications techniques sont détaillées dans les termes de référence figurant en Annexe A.

2. Information aux soumissionnaires :

Les éléments suivants doivent figurer dans l'offre

- Date de soumission du produit final fixée au 19 juin 2024
- Une copie du registre de commerce valide
- Une copie du certificat d'inscription fiscale valide
- Le Curriculum vitae (CV) du soumissionnaire
- Le portfolio individuel détaillé (liens web vers les vidéos produites)
- Votre offre doit être rédigée en **Français**
- Les offres se feront en monnaie locale (Nouvelle monnaie - MRU)
- Le HCR est exonéré de tous les impôts directs et les droits de douane. Les prix doivent être donnés sans TVA (hors taxe).
- Le HCR ne paie pas d'avance
- Les paiements se feront dans une période de 30 jours par virement bancaire à compter de la date de remise de la facture définitive

- Le nom du compte bancaire doit être le même que celui de l'entreprise

3. Dossier de soumission

- Annexe A : Termes de référence
- Annexe B : Conditions générales de contrat applicable à la fourniture des services à signer et à soumettre avec l'offre ;
- Annexe C : Code de conduite des fournisseurs à signer et à soumettre avec l'offre
- Annexe D : Formulaire d'offre financière ;
- Annexe E : Formulaire commun d'enregistrement à compléter et à soumettre avec l'offre pour tout fournisseur qui n'a jamais travaillé avec le HCR ;

Vous êtes demandé de tenir votre offre valable pendant 90 jours à compter de la date limite de l'appel d'offres. HCR fera de son mieux pour choisir une entreprise dans ce délai. Le prix indiqué dans l'offre du Fournisseur sera valable pour la durée du contrat. Les conditions de paiement standard du UNHCR sont dans les 30 jours après la livraison des produits en bon état et la réception de documents en conformité.

Veillez inclure les éléments de prix ci-dessous dans votre cotation (Hors TVA) :

- Devise de la cotation ;
- Prix unitaire et prix total ;
- Autres frais (veuillez les préciser).

4. Soumission des offres :

Votre proposition sous pli fermé avec la mention suivante : « **AVIS D'APPEL D'OFFRES N° HCR/MRT/RFQ/015/2024 - Pour la production de 03 vidéos pour le compte de UNHCR Mauritanie** » doit parvenir à l'adresse suivante :

Secrétariat du Comité Local des Contrats Représentation du HCR à Nouakchott / Ilot k Villa 143 route de la corniche, Commune de Tevragh zeina, Nouakchott. Veuillez indiquer dans le titre du courriel :

- Le numéro de la demande de cotation (HCR/MRT /RFQ/015/2024)
- Le nom de votre entreprise/société, ou par email sur maunoprocure@unhcr.org

Date limite de dépôt : 19/04/2024 – 13 :30 hrs

Lieu : Bureau HCR /Nouakchott

Signature

